

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAUPIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A L'ANDES
(ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT)**

Rapporteur : Claude NOWOTNY, Vice-Président

Le rapporteur expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du développement du sport dans la cité, il serait opportun de pouvoir adhérer à l'association ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport).

Considérant que les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Il est proposé à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne d'adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- 1- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- 2- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4- De constituer un organe de réflexions consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concentration et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Considérant que le montant annuel des cotisations est fixé par les statuts en fonction du nombre d'habitants par commune, auquel une pondération de 30% est appliquée sur le montant total.

Communes à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Moins de 1 000 habitants	53 €
De 1 000 à 4 999 habitants	106 €
De 5 000 à 19 999 habitants	225 €
De 20 000 à 49 999 Habitants	464 €
De 50 000 à 99 999 habitants	900 €
Plus de 100 000 habitants	1680 €

Considérant que la cotisation annuelle pour la collectivité s'élève à **464 €**.

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes permet aux communes membres de bénéficier de l'ensemble des services de l'ANDES.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à l'association de l'ANDES,
- **S'engage** à verser la cotisation correspondante selon la délibération,
- **Désigne** Tony BERNARD comme représentant de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne auprès de cette même association.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

